

REGLEMENT DES COMPETITIONS 2024/2025

Les catégories de compétitions sont les suivantes :

- Division Nationale (DN)
- Division Ligue (DL)
- Expert
- Performance
- Challenge
- Espérance

Mise en place d'un Indice de Compétition (IC) :

Les joueurs sont classés avec l'IV (Indice de Valeur), qui relève d'un processus d'accumulation de points qui valorise l'assiduité au jeu du quotidien (tournois et simultanés de clubs, en ligne ou en présentiel). Il reste la référence pour votre classement par série.

Afin de mieux niveler les joueurs de compétitions entre eux, la Commission de Classement a créé l'Indice de Compétition (IC). Il est fait pour comparer les joueurs de compétition uniquement, sur le périmètre compétitif (compétitions fédérales, comité, festivals), en prenant en compte à la fin de chaque saison les 7 meilleurs résultats.

Il sera la référence pour savoir dans quelle(s) division(s) d'épreuves chacun pourra s'inscrire pour participer. + d'infos sur site du Comité, rubrique Compétitions

Inscriptions

Les joueurs s'inscrivent directement en ligne sur leur espace licencié du site FFB (Sauf pour les Interclubs et la Coupe Des Clubs : auprès de votre club).

Lors de vos inscriptions il est important de respecter votre zone géographique d'inscription qui est fonction du lieu de votre club. **Vous devez vous inscrire dans le centre qui est le plus proche de votre club. En cas de places manquantes sur un centre, le Comité se réserve le droit de transférer une équipe sur un autre centre correspondant davantage à sa zone géographique.**

Néanmoins, à partir de cette saison, la priorité sur les centres ira aux premiers inscrits.

❖ Catégories par âge

Scolaire = - de 16 ans

Cadet = 16 ans et + / - de 18 ans / ceux qui suivent programme Cadet 1^{ère} année

Junior = 18 ans et + jusqu'à 25 ans au 1er janvier de la saison en cours

-31 ans = tous les jeunes jusqu'à 30 ans

Sénior = les joueurs doivent être nés en 1959 et années antérieures (65 ans + au 31 décembre de la saison en cours).

❖ Inscriptionn selon IC

SEUILS IC : conditions de participation à chaque division

Division EXPERT (orange)

Epreuve /2 : IC minimum 112 (pas de maximum)

Epreuve /4 : IC minimum 224 (pas de maximum)

Division PERFORMANCE (jaune) : IC individuel maximum : 65

Epreuve /2 : IC minimum 74 – maximum 130

Epreuve /4: IC minimum 148 – maximum 260

Division CHALLENGE (bleu) : IC individuel maximum : 45

Epreuve /2: (pas d'IC minimum) – IC maximum 82

Epreuve /4 : (pas d'IC minimum) – IC maximum 164

Les participants aux épreuves Challenge peuvent cumuler avec les épreuves de division Performance ou Expert (selon les seuils autorisés). En cas de conflit de date, l'équipe devra choisir la compétition qu'elle souhaite poursuivre. Il n'y a plus de qualification d'office au stade supérieur.

L'IC ou l'IV d'une équipe se calcule en additionnant les 4 meilleurs IC ou IV de l'équipe.

❖ Frais d'engagement

Au stade Comité, Ligue et Zone (1/2 FC, FC, FL et FZ), les **frais sont offerts par le Comité pour les Juniors, Cadets et Scolaires**. Pour bénéficier de la déduction de la part offerte, le capitaine de l'équipe devra faire une demande d'inscription par email au Comité. Il devra préciser : nom, prénom et n° de licence de chaque joueur en précisant le/les Junior/Cadet/Scolaire (le 1er de la liste étant le capitaine d'équipe).

Inscriptions (offertes) directement sur le site FFB pour les compétitions Cadets et Scolaires.

❖ Paiement des engagements

Tous les paiements se font en ligne sur le site de la FFB lors de l'inscription et lors de chaque qualification au stade suivant, sauf pour les Interclubs (auprès de votre club), les DL (Division de Ligue) et Finale de Ligue (à la table), Scolaire et Cadet (offert).

1. Le paiement du 1er stade d'une compétition s'effectue au moment de l'inscription, juste après avoir validé la composition de l'équipe.

2 choix possibles :

- Par défaut, la somme à régler est partagée équitablement entre tous les joueurs. Pour cela, la personne qui inscrit l'équipe doit s'assurer que chaque participant à la somme suffisante sur son « compte FFB ». Si ce n'est pas le cas et que le capitaine (soit le 1er nom inscrit) possède la somme totale sur son compte FFB, il est alors proposé :

- Le règlement de la totalité par le capitaine, c'est une case à cocher. Si cette case n'apparaît pas c'est que NI les joueurs, NI le capitaine ne possèdent la somme suffisante pour payer. Il faut alors approvisionner le ou les comptes FFB.

2. Lorsqu'une équipe a joué le 1er stade et est qualifiée au stade suivant, l'inscription se fait automatiquement via le logiciel FFB **MAIS le paiement reste à faire.**

En effet dans ce cas, tous les joueurs de l'équipe verront apparaître un bandeau sur la page *Accueil* de leur espace licencié. Celui-ci invite à se rendre dans la rubrique « paiement » pour effectuer le règlement.

Tout paiement devra être effectué au plus tard 72h avant le jour de compétition. Dans le cas contraire, l'équipe sera déclarée forfait.

A SAVOIR : rubriques « **Compte FFB** » et « **Paiement** » de votre espace licencié FFB. **Ces 2 rubriques sont bien distinctes.**

« **Compte FFB** » : il s'agit de votre cagnotte monétaire. Elle doit être suffisamment approvisionnée avant le paiement d'une compétition et fonctionne tel un compte bancaire (détails des débits, crédits, dates...).

Lorsque ce compte FFB est crédité, votre compte bancaire réel est débité **MAIS le stade de la compétition n'est pas payé pour autant.**

« Paiement »

Dans cette rubrique apparaît la liste des compétitions jouées, payées **ET** à jouer et à payer. Les compétitions non payées font apparaître un rectangle rouge « PAYER » sur lequel il faut cliquer pour régulariser le paiement. En cliquant sur « payer », le logiciel débite alors votre « compte FFB » et le stade de la compétition est alors considéré comme soldé. La somme affichée est la somme totale du stade (1/2 FC, FC...) et non forcément ce que le joueur a réellement réglé. Pour le savoir, le joueur doit se rendre dans son « compte FFB » et regarder ce qui a été débité exactement :

0 = totalité payée par le capitaine.

Somme totale de la compétition = c'est vous qui avez payé pour tout le monde.

Somme partielle de la compétition = la somme a été débitée équitablement entre tous les joueurs de l'équipe.

❖ Dates Limites d'Inscriptions (DLI)

Les inscriptions doivent se faire **au plus tard** à la Date Limite d'Inscription (DLI).

A la DLI, le secrétariat du Comité s'assure que les joueurs sont à jour de leur licence (1 seule licence manquante empêche l'homologation de la compétition) et que les engagements sont payés.

Après la DLI, **aucune nouvelle inscription ne sera acceptée**, sauf si elle peut permettre à la direction des compétitions de mieux les organiser (par exemple : compléter une table par paires, éviter un nombre impair d'équipes par quatre ou remplacer un forfait provoquant un déséquilibre).

❖ Vérification des inscriptions

- > Soit sur le Site Internet de la Fédération : www.ffbridge.fr > Mon Espace licencié (login) > Compétitions (vous retrouvez toutes les compétitions et toutes les équipes inscrites).
- > Soit sur le site FFB toujours, dans l'agenda de votre profil (vous retrouvez uniquement les compétitions auxquelles vous êtes inscrit).
- > Soit dans votre club par affichage.

Comme une erreur peut toujours arriver, n'attendez pas la dernière minute pour contrôler votre inscription et si vous avez un doute avertissez soit le responsable des compétitions de votre club, soit le président du club ou en dernier ressort le secrétariat du comité.

Attention : ne pas confondre la « **notification d'inscription** » qui est un mail généré automatiquement par le logiciel FFB dès l'inscription/la modification effectuée, et la « **Convocation** » qui est envoyée environ 7 jours avant la compétition et qui recense tous les détails (lieu, horaires, arbitre, tarif, organisation, exemptés etc.). **C'est cette dernière qui fait foi.**

Dates et heures des rencontres

En règle générale, le lieu et les dates des compétitions sont indiquées sur l'agenda, dans les descriptifs de chaque épreuve. Occasionnellement des changements peuvent intervenir.

- ⇒ Vérifiez toujours auprès de votre club et de votre espace licencié FFB s'il y a des modifications dans l'organisation des compétitions où vous êtes inscrit.

Pour toute épreuve, la seule référence officielle est la convocation envoyée par mail à tous les clubs et aux participants dont l'adresse mail est renseignée et à jour dans votre profil sur le site de la F.F.B.

L'arbitre ne peut pas modifier l'horaire du début de la première séance, mais peut moduler le début de la seconde pour :

- Assurer un temps de repos correct entre les séances.
- Tenir compte d'aléas éventuels (appel, informatique.....)

Par Paire

*Quand une épreuve se déroule en 2 séances le même jour :

- Samedi : 1ère séance à 13 h, 2ème séance à suivre après une pause d'environ 30 minutes.

*Quand une épreuve se déroule en 3 séances (exemple 18 donnes) le même jour :

- 1ère séance à 10 h, pause (1h15), 2ème séance à 13h30 et 3ème séance à 16h15.

*Quand une épreuve se déroule en 3 séances sur un week-end :

- Samedi : 1ère séance à 13h, 2ème séance à suivre après une pause d'environ 30 minutes. -
- Dimanche : 3ème séance à 09h30

*Quand une épreuve se déroule en 4 séances sur un week-end :

- Samedi : 1ère séance à 13h, puis 2ème séance à suivre
- Dimanche : 3ème séance à 09h30, pause d'1h15 puis 4ème séance à 14h donnée pour le dernier tour d'une épreuve organisée en poules.

Par Equipe

Si la compétition comporte moins de 20 équipes, l'organisation sera modifiée selon le nombre d'équipes participantes et suivant le R.N.C. (Règlement National des Compétitions).

***Matchs sur 2 jours (en semaine ou en We) : 8 matchs de 12 donnes sans mi-temps** (généralement)

Compétitions EXPERT, PERFORMANCE, INTERCLUBS divisions 1, 2, 3, 4 et 5

Horaires :

1er jour : 4 matchs à suivre à partir de 13h.

2ème jour : 2 matchs le matin à 09h30, reprise à 14h pour les 2 derniers matchs.

***Matchs sur 1 journée (en semaine ou en We)**

Compétitions CHALLENGE : 5 matchs de 8 donnes sans mi-temps.

Horaires : 10h, 2ème match à suivre pause et 3 matchs à suivre.

***Matchs isolés en semaine (ex : CDF)**

Horaire officiel : 20 h.

Cet horaire peut être modifié par accord entre les 2 capitaines, les matchs débutant au plus tard à 20 h 30.

Les rencontres ont lieu dans le club de l'équipe citée en premier (recevant). Si les clubs sont à plus de 100 km, le match peut avoir lieu dans un club situé à mi-chemin.

Obligation pour les 2 équipes de respecter les horaires du club hôte.

Les dates butoirs (DLJ : Date Limite pour Jouer) sont impératives et ne peuvent être dépassées que pour des raisons graves ou en cas de force majeure et aucune dérogation ne sera donnée pour le dernier tour d'une épreuve organisée en poules.

Abandons – remplacements

❖ Abandon en cours de compétition

En cas d'abandon durant une compétition fédérale, application des articles 13, 115.3, 136, 137.1.b, 137.2.b, 157 et 163.2 du Règlement National des Compétitions.

Naturellement, il est toujours possible d'abandonner entre deux tours à condition de respecter les dates limites et dans tous les cas d'abandons, il est fortement conseillé de le faire auprès du responsable des compétitions de votre club qui transmettra par courriel votre décision au secrétariat du comité.

Principe de remboursement des droits d'engagements en cas de forfait :

- 1 - Cas de force majeure : totalité des droits d'inscription
- 2 - Forfait de moins de 48h avant le début de la compétition : pas de remboursement
- 3 - La procédure de déclaration du forfait, indiquée sur la convocation, devra être respectée.

❖ Remplacement (Repêchage)

Si vous êtes le premier éliminé (paire ou équipe) d'une compétition, vous serez prévenu par **principe de repêchage : Contact téléphonique ou e-mail avec le capitaine d'équipe de la 1ère paire/équipe éliminée (d'où l'importance de renseigner les cases numéro de téléphone et e-mail dans votre profil de la base de données FFB).**

En cas de non réponse dans les délais précisés lors de la prise de contact, la paire ou l'équipe suivante est contactée et devient sélectionnée si sa réponse est positive.

❖ Remplacement sur place (équipe/paire « Joker »)

La paire ou équipe remplaçante convoquée sur place lors d'une Finale de Ligue est désignée parmi les paires ou équipes éliminées lors de la Finale de Comité et appartenant à la ville, voire à la région où se déroule la Finale de Ligue.

Son rôle est d'être sur place juste avant le début de la compétition afin de remplacer à la dernière minute une paire pour compléter une table ou une équipe et faire ainsi un nombre pair d'équipes.

Remarque :

Si une paire est en retard à la compétition, la paire remplaçante prend la place de la paire retardataire.

Si cette dernière se présente, elle ne peut réintégrer sa place qu'au cours de la première position jouée (la position de duplication n'est pas considérée comme première position jouée) ou juste avant la deuxième position. Le ou les scores acquis par l'équipe remplaçante restent valables. De plus, une pénalité de retard sera infligée à la paire retardataire (sauf cas de force majeure).

Feuille de conventions (art. 84.6 du RNC)

Chaque paire doit mettre à la disposition des adversaires une feuille de conventions (disposition obligatoire) rédigée en français (ou en anglais pour les épreuves de sélection pour l'équipe de France) comportant notamment :

- Les noms, prénoms et classements des deux joueurs;
- Outre la méthode de base, les conventions inusuelles susceptibles de surprendre l'adversaire ou nécessiter une mise au point préalable d'une défense.

Avant le début du jeu, pour éviter l'effet de surprise et permettre la mise au point d'une défense, l'attention des adversaires doit être attirée sur les conventions particulières de déclaration ou de jeu de la carte.

Les deux joueurs d'une même paire doivent utiliser le même système de base et les mêmes conventions d'enchères et de jeu de la carte.

NB1 : En l'absence de feuille de conventions l'arbitre peut interdire à une paire de jouer toute convention qui lui semblerait inusuelle (jugement de l'arbitre).

NB2 : En l'absence de feuille de conventions ou s'il juge que la feuille de la paire est insuffisamment remplie, l'arbitre doit mettre une pénalité de procédure après avertissement éventuel dans les épreuves de catégorie Expert et plus (divisions nationales). Pour les catégories Performance et Challenge, un rappel pédagogique est plus pertinent.

Erreurs sur les bridgemates

❖ Délais de Réclamation pour erreur de marque dans les Bridgemates (art. 10.1 RNC)

Le délai de réclamation pour une erreur de marque, de saisie dans les Bridgemates™/tablettes, de calcul ou de transcription de résultats est de 48 heures lorsque la phase de compétition comporte 2 périodes espacées d'au moins 24 heures. Lorsque la phase de compétition se déroule sur une période, ce délai est raccourci et s'achève 15 minutes après la mise à disposition des résultats de la dernière séance ou du dernier tour de la phase.

Les concurrents doivent en être informés préalablement par le biais des convocations (celles-ci devant être considérées comme annexes du RNC et font force de loi) ou par l'arbitre, ce dernier devant mettre à disposition des joueurs leur feuille de route soit dans la Bridgemate™/tablette soit en l'imprimant à la demande de ces derniers.

Tout résultat n'ayant pas donné lieu à réclamation dans la forme et les délais susvisés n'est plus contestable, sauf par le directeur des compétitions de l'Organisme Responsable ou par le Directeur national des compétitions s'il estime devoir faire une enquête pour un motif se rapportant à la régularité de la compétition.

Les organismes responsables des épreuves autres que fédérales peuvent modifier ce délai à condition d'en informer au préalable les concurrents.

❖ Information extrinsèque liée à l'erreur de saisie sur les Bridgemates (art. 118 RNC)

La marque ajustée que l'on doit mettre dans le cas d'information extrinsèque (vue des diagrammes, vue des scores des autres tables...) en cas d'erreur de numérotation sur les Bridgemates a été précisée :

- *La tenue correcte des fiches ambulantes (ou la saisie électronique des résultats) incombe aux joueurs Nord-Sud, sous le contrôle des joueurs Est-Ouest. En cas d'erreur de saisie et d'information extrinsèque trop importante (vue des scores des autres tables et/ou des diagrammes) pour que la donne puisse être jouée dans des conditions normales, la marque ajustée artificielle doit être de 40%- pour NS et 60%+ pour EO sauf dans le cas où la saisie a été faite par la paire EO sans autorisation de la paire NS.*
- *La saisie du résultat d'une donne dans la Bridgemate doit être effectuée avant de débiter le jeu de la donne suivante.*
- *L'indication précise de la carte d'entame est obligatoire.*

Finales de Ligue - saison 2024-2025

Les Finales de Ligue occasionnent en général plus de déplacements pour les joueurs. Afin de leur permettre de s'organiser et de gérer au mieux leurs horaires, les différentes organisations des épreuves sont prédéterminées et ne seront changées qu'en cas de force majeure mais toujours en respectant une pause méridienne (**1h15**) pour les compétitions par paires. Pour les compétitions par quatre, les horaires prévisionnels sont fournis avec les convocations.

Toutes les Finale de Ligue (FL) se jouent avec écran (sauf la catégorie SENIOR).

Aucune Finale de Ligue en Challenge, Espérance et Jeunes.

❖ Ligue par Paires

* **Open/2 et Mixte/2 Expert et Performance** – 4 séances sur 2 jours

Samedi : 13h et 16h45 - dimanche : 09h30 et 14h

* **Dames/2 Expert** - 3 séances sur 2 jours :

- 1er jour : 13h et 16h15

- 2e jour : 09h30

* **Dames/2 Performance** – 3 séances de 18 donnes en une seule journée

10h, pause 1h15 et 2 séances à suivre.

* **Senior Open/2 et Senior Mixte/2 Expert et Performance** : 3 séances de 18 ou 20 donnes

10h, pause 1h15 et 2 séances à suivre.

* **DL Open/2 (28 paires)** : horaires et nombre de donnes jouées identiques pour les 2 WE

- Samedi : 13h-16h30 (21 donnes) - Pause de 20 à 30 mn - Fin vers 19h45 (21 donnes)

- Dimanche : 09h30-12h15 (18 donnes) et 13h45-17h (21 donnes)

* **DL Mixte/2 (28 paires)** : horaires et nombre de donnes jouées identiques pour les 2 WE

- Samedi : 13h-16h30 (21 donnes) - Pause de 20 à 30 mn - Fin vers 19h45 (21 donnes)
- Dimanche : 09h30-12h15 (18 donnes) et 13h45-17h (21 donnes)

❖ Ligue par Equipe

* **Dames Expert** : une poule de 10 équipes (9 tours de 10 donnes)

- Samedi : 13h
- Dimanche : 09h30 selon le nombre de match

* **Senior Open et Mixte/4 Expert et Performance**

Toutes les épreuves des 2 divisions en 6 matchs de 14 donnes avec mi- temps

- 1er jour : 13h
- 2e jour : 09h30

* **Pour les épreuves Open, Mixte, Dames et les Interclubs se déroulant dans les clubs :**

6 matchs de 16 donnes (avec mi-temps) ou 8 matchs de 12 donnes (sans mi-temps) selon le nombre d'équipes en lice.

* **La DL Open/4 (12 équipes)** se jouera en 2 week-ends :

6 matchs de 16 donnes le 1er WE et 5 matchs de 16 donnes le 2nd

COMPETITIONS PAR PAIRES

Non Cumul

La participation d'un joueur ou joueuse à un championnat de France dans une division Expert, Performance exclut la participation de ce joueur ou joueuse dans une autre division de la même épreuve.

Néanmoins, un joueur ou joueuse Challenge, s'il/elle le souhaite pourra jouer les compétitions de sa catégorie mais également toutes les compétitions Performance ou Expert (sous réserve de respecter les conditions de participation de ces catégories. **Néanmoins, en cas de conflit de date, le joueur devra choisir la compétition à poursuivre.**

DIVISION de LIGUE (DL = ex DN)

Les candidatures se font directement en ligne avant la DLI (tel une inscription classique) :

Espace licencié FFB > Compétitions > Ligue 03 AN-BR.

Paiement à la table (inchangé)

Pour l'inscription d'une nouvelle équipe ou d'une équipe descendant de Division Nationale Open en Division de Ligue Open, il faut considérer l'appartenance à la ligue au lieu du comité. L'appartenance à une Ligue se définit soit par la prise de licence dans un des comités de la Ligue soit par le lieu de résidence principale qui doit se situer dans la Ligue concernée. Les équipes ayant conservé ou gagné leur place au sein de la ligue ne sont pas concernées par cette disposition.

DL Open /2 (ex DN3 Open2) – CF. RNC 2023

La Division de Ligue Open/2 est composée, dans chaque ligue de 28 paires.

Dans chaque ligue la DL02 est composée avec :

Les paires candidates ayant terminé dans les 22 premiers de la Finale de Ligue de la DN3 lors de la saison n-1.

- 1) Les paires descendant de la DN2 dans la ligue à condition qu'au moins un joueur soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 2) Les paires candidates admises directement en finale nationale de la DN3 (à l'exception des paires qualifiées pour le CBOME) lors de la saison n-1 et non qualifiées pour la DN2 à condition qu'au moins un joueur soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 3) Les paires candidates ayant terminé dans les 4 premiers de la Finale de Ligue de l'Open/2 Expert lors de la saison n-1.
- 4) Les candidatures exceptionnelles retenues par la Chambre Nationale d'Application du Règlement (voir art.183)
- 5) On complète à 28 paires (parmi les paires candidates) selon les modalités définies à l'article 183.

NB : un joueur ne peut proposer sa candidature que dans une seule ligue. NB : un joueur ne peut proposer sa candidature que dans une seule ligue.

Montées – Descentes

Paires inchangées

Ligue : Dans chaque ligue

- 22 paires se maintiennent en DLO.
- 14 paires descendent en Open Expert au stade comité (10 dans le cas exceptionnel où 3 paires – ou plus - descendent de DN2 dans la ligue et aucune paire de la ligue ne monte en DN2).
- Les 4 premiers de la finale de ligue de l'Open Expert montent en DLO.

Finale nationale de la DLO :

Les 12 premiers de la finale nationale de la DLO montent en DN2 la saison suivante.

Paires modifiées

- Les joueurs gardent la possibilité de changer de partenaire d'une saison sur l'autre.
- Les places ainsi libérées sont attribuées sur candidature selon le barème de l'art. 182 (175 si N-2).

DL Mixte /2 (ex DN2 Mixte/2) – CF. art 183 à 189 du RNC

La Division de Ligue Mixte/2 division 2 est composée dans chaque ligue de 28 paires

Composition de la DLM2 au niveau Ligue

Dans chaque ligue la DLM est composée avec :

- 1) Les paires candidates descendant de la DN Mixte dans la ligue à condition qu'au moins un joueur soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 2) Les paires candidates admises directement en finale nationale de la DLM (à l'exception des paires qualifiées pour le CBOME) lors de la saison n-1 et non qualifiées pour la DN Mixte à condition qu'au moins un joueur soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 3) Les paires candidates ayant terminé dans les 18 premiers de la Finale de Ligue de la DLM lors de la saison n-1.
- 4) Les paires candidates ayant terminé dans les 5 premiers de la Finale de Ligue du Mixte/2 Expert lors de la saison n-1.
- 5) On complète éventuellement à 28 paires par les paires candidates classées au 19ème rang, puis au 20ème rang de la finale de ligue de la DL Mixte de la saison précédente, puis par celle classée au 6ème rang de la finale de ligue du Mixte Expert.
- 6) Les candidatures exceptionnelles retenues par la Chambre Nationale d'Application du Règlement (cf. art. 189)
- 7) On complète à 28 paires (parmi les paires candidates) selon les modalités définies à l'article 189.

NB : un joueur ne peut proposer sa candidature que dans une seule ligue..

Montées – Descentes

Paires inchangées

Dans chaque ligue :

- 18 paires se maintiennent en DLM.
- Au plus 10 paires (moins s'il y a des places disponibles) descendent en Mixte Expert au stade comité.
- Les 5 premiers de la finale de ligue du Mixte Expert montent en DLM (ainsi que la 6ème s'il y a des places disponibles).

Finale nationale de la DLM :

Les 12 premiers de la finale nationale de la DLM montent la saison suivante en DN Mixte.

Paires modifiées

Les joueurs gardent la possibilité de changer de partenaire d'une saison sur l'autre.

Les places ainsi libérées sont attribuées sur candidature selon le barème des articles 181 et 188.

Organisation : 2 week-ends – 81 donnes par week-end

Chaque paire rencontre toutes les autres sur 3 donnes

4 lignes de 7 paires –

3 séances en Mitchell (21,21 et 18 donnes) et une séance en (double) Howell entrelacé de 21 donnes

EXPERT /2

Conditions de participation (art. 15 RNC) :

Les compétitions EXPERT sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant des paires d'IC compris entre 112 et 200. Les paires ayant un IC < 112 pourront obtenir une dérogation en effectuant une demande au Directeur des Compétitions du Comité (ou de la Ligue) concerné.

Les compétitions Expert se jouent avec écran.

Open par paire

Accès direct en FC pour les 10 paires descendantes de la DLO2, les paires d'IC ≥ 178 , les 5ères paires de la FC ou qualifiées en FN (N-1)

Mixte par paire

Accès direct en FC pour les 8 paires descendantes de la DLM2, les paires d'IC ≥ 178 , les 5ères paires de la FC ou qualifiées en FN (N-1)

Dames par paire

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE NI DE FINALE DE COMITE

Senior Open par paire

Accès direct en FC pour les paires d'IC ≥ 178

Senior Mixte par paire

Accès direct en FC pour les paires d'IC ≥ 178

PERFORMANCE /2

Conditions de participation (art.15 RNC) :

Les compétitions PERFORMANCE sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB ayant un IC individuel maximum de 65. L'IC de la paire doit être compris entre 74 et 130. Les paires ayant un IC < 74 pourront obtenir une dérogation en effectuant une demande au Directeur des Compétitions du Comité (ou de la Ligue) concerné.

Toutes les Finale de Ligue se jouent avec écran sauf les FL SENIOR

Pour toutes les épreuves, accès direct en FC pour les paires d'IC =130

CHALLENGE /2

Conditions de participation (art. 15 RNC) :

Les compétitions CHALLENGE sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB nouveaux licenciés, ou ayant un IC individuel ≤ 45 et d'équipe ≤ 82

Important : tous les joueurs Challenge qui souhaitent jouer davantage de compétitions ont la possibilité de participer à toutes les compétitions Performance ou Expert (sous réserve de respecter les conditions de participation de ces catégories).

Néanmoins, en cas de conflit de date, le joueur devra choisir la compétition à poursuivre.

Les Challenges par paire sont des compétitions fédérales organisées en deux phases et en présentiel :

- Une Finale de Comité en simultané dans plusieurs centres du Comité
- Puis une Finale Nationale, elle aussi en simultané et répartie dans plusieurs centres du Comité.

Pas de finale de ligue.

Il existe 3 challenges par paires : **HIVER, PRINTEMPS et ETE**

1. PHASE DE SENSIBILISATION DES PAIRES

Dans les 2 mois précédant la FC (à partir donc du 07/10 pour l'Hiver, du 12/01 pour le Printemps et du 22/03 pour l'Eté), tous les joueurs Challenge qui participent à un/des tournoi(s) de régularité en présentiel ou distanciel et organisé par un club du Comité (simultané compris) **verront leur PE acquis pendant ces 2 mois doubler, mais à la seule condition de participer à la FC.** Il n'est pas nécessaire de jouer avec la même paire durant ces 2 mois. Le choix du partenaire lors de la FC est libre mais doit impérativement respecter les conditions de participation à la catégorie Challenge.

L'acquisition de PE est par joueur.

Pendant cette période de deux mois, la FFB fournit hebdomadairement à chaque club un état des PE/joueur afin de permettre aux clubs d'encourager leurs paires à participer à la Finale de Comité.

Il est possible de s'inscrire à la FC sans participer à la phase sensibilisation.

2. INSCRIPTION DES PAIRES

Tournois de régularité : un même joueur peut participer dans plusieurs clubs et avec plusieurs partenaires différents. Le joueur doit se rapprocher du club organisateur directement.

Finale de Comité :

Espace licencié du site FFB > Compétitions > Fédéral

Les paires s'inscrivent sur le site de la FFB en respectant la DLI.

Les joueurs devront choisir un(e) partenaire avec un IC individuel max. de 45

3. ORGANISATION DE LA FINALE DE COMITE D'UN CHALLENGE

Modalités :

Chaque finale de Comité comprend 3 séances de 14 donnes.

Un pôt clôturera la manifestation.

Arbitrage de la Finale de Comité

Les centres sont arbitrés par un arbitre désigné par le Comité. L'arbitre devra savoir utiliser Magic Contest.

Les résultats seront remontés sur le site de la FFB par l'arbitre désigné avec le logiciel Magic Contest.

Attribution des points

Chaque Finale de Comité donne lieu à une attribution de Points d'Experts selon le barème fédéral et permettra aux joueurs de valider le doublement des PE gagnés lors des tournois de régularité de la phase de sensibilisation.

ESPERANCE

ESPERANCE/2

Art. 16.11 RNC – Espérance par paires

Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB à l'exclusion de ceux ayant un IC > 33.

COMPETITIONS PAR QUATRE

Non Cumul

La participation d'un joueur ou joueuse à un championnat de France dans une division Expert, Performance exclut la participation de ce joueur ou joueuse dans une autre division de la même épreuve.

Néanmoins, un joueur ou joueuse Challenge, s'il/elle le souhaite pourra jouer les compétitions de sa catégorie mais également les compétitions Performance ou Expert (sous réserve de respecter les conditions de participation de chaque catégorie).

Néanmoins, en cas de conflit de date, le joueur devra choisir la compétition à poursuivre.

Participation effective (est considéré comme ayant joué) Voir article 35 du RNC

Une équipe est composée de 4 à 6 joueurs sauf pour les compétitions :

- Challenge et Espérance : 4 à 7 joueurs
- Interclubs divisions 4 et 5 : 4 à 7 joueurs
- Seniors toutes catégories : 4 à 7 joueurs
- Trophée de France : 4 à 8 joueurs
- TOP 8 : Les équipes sont composées 8 joueurs obligatoirement

DL OPEN/4 (Ex DN4 Open/4) Cf. Art. 202 à 205 du RNC + art. 191.2

Candidatures : les candidatures se font directement en ligne avant la DLI (tel une inscription classique) :

Espace licencié FFB > Compétitions > Ligue 03 AN-BR.

Paiement à la table (inchangé)

Pour l'inscription d'une nouvelle équipe ou d'une équipe descendant de Division Nationale Open en Division de Ligue Open, il faut considérer l'appartenance à la ligue au lieu du comité. L'appartenance à une Ligue se définit soit par la prise de licence dans un des comités de la Ligue soit par le lieu de résidence principale qui doit se situer dans la Ligue concernée. Les équipes ayant conservé ou gagné leur place au sein de la ligue ne sont pas concernées par cette disposition.

Equipes de 4 à 6 joueurs

Poule de 12 équipes, 11 matchs de 16 donnes avec mi-temps sur 2 week-ends.

Article 204 : Montées – Descentes - Maintien

Dans les équipes candidates issues de l'Open/4 Expert ou de la DN/4, au moins 4 joueurs au moins ayant participé à la compétition doivent maintenir leur association. Les équipes peuvent alors se compléter comme elles le veulent pour comporter 5 ou 6 joueurs.

204.1 Composition dans chaque ligue :

1. Au plus 2 équipes descendant de la DN/4

Les équipes ayant terminé de la 13ème à la 16ème place de chaque poule de la DN/4 descendent en DLO/4, mais pour pouvoir être candidate dans une ligue, l'équipe doit respecter les conditions de l'article 32.

Si au moins 3 équipes sont candidates dans la même ligue, le Directeur de ligue saisit la CNAR qui peut décider, selon les places vacantes, d'organiser la DLO/4 avec 14 équipes ou de faire jouer une ou plusieurs de ces équipes dans une autre ligue.

2. Au plus 8 équipes issues de la DLO/4 dans la ligue

Les équipes ayant terminé de la 1ère à la 8ème place de la DLO/4 conservent leur place (à l'exception des équipes montées en DN/4 - cf. art 191.2).

3. Au plus 3 équipes issues de la finale de ligue de l'Open/4 Expert

Les équipes ayant terminé aux 3 premières places de la finale de ligue la saison précédente montent en DLO/4 dans la même ligue.

4. Au plus 1 équipe dont la candidature en DN/4 n'a pas été retenue, mais pour pouvoir être candidate dans une ligue,

l'équipe doit respecter les conditions de l'article 32 (au moins 2 des 4 joueurs ayant le meilleur classement doivent être licenciés dans un des comités de la ligue).

Si au moins 2 équipes non retenues en DN/4 sont candidates dans une ligue, le Directeur de ligue saisit la CNAR qui peut décider, selon les places vacantes, d'organiser la DLO/4 avec 14 équipes et éventuellement de faire jouer une ou plusieurs de ces équipes dans une autre ligue.

EXPERT /4

Conditions de participation (art. 29 RNC) :

Les compétitions EXPERT sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant des équipes d'IC compris entre 224 et 400. Les équipes ayant un IC < 224 pourront obtenir une dérogation en effectuant une demande au Directeur des Compétitions du Comité (ou de la Ligue) concerné.

Dans chaque compétition les divisions concourent séparément à tous les stades.

Les compétitions Expert se jouent avec écran.

Open par quatre

Accès direct en FC pour les équipes d'IC ≥ 356

Mixte par quatre

Accès direct en FC pour les équipes d'IC ≥ 356

Dames par quatre

PAS DE FINALE DE COMITE

Senior Open par quatre

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE

Senior Mixte par quatre

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE

PERFORMANCE /4

Conditions de participation (art. 29 RNC) :

Pour la division PERFORMANCE, les compétitions sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB ayant un IC maximum de 65. L'IC de l'équipe doit être compris entre 148 et 260. Les équipes ayant un IC < 148 pourront obtenir une dérogation en effectuant une demande au Directeur des Compétitions du Comité (ou de la Ligue) concerné.

Organisation : 8 matchs de 12 dames ou 6 matchs de 16 dames avec mi-temps (modification possible en fonction du nombre d'équipes engagées).

Toutes les Finale de Ligue se jouent avec écran sauf les FL SENIOR.

Open par quatre

Accès direct en FC pour les équipes d'IC = 260

Mixte par quatre

Accès direct en FC pour les équipes d'IC = 260

Dames par quatre

RAS

Senior Open par quatre

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE

Senior Mixte par quatre

PAS DE DEMI-FINALE DE COMITE

CHALLENGE /4

Conditions de participation (art. 29 RNC) :

Pour la division CHALLENGE, les compétitions sont ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB nouveaux licenciés, ou ayant un IC individuel maximum de 45 et un IC d'équipe <=164

Ces challenges sont des compétitions fédérales par équipes organisées en deux phases et en présentiel : une finale de Comité en simultané dans plusieurs centres répartis dans le Comité puis une finale Nationale au siège de la FFB à St Cloud.

Il existe 3 challenges par 4 : **HIVER, PRINTEMPS et ETE**

1. INSCRIPTION DES EQUIPES

Espace licencié FFB > Compétitions > fédéral

Les équipes s'inscrivent sur le site de la FFB en respectant la DLI.

En cas de forte participation, le Comité pourra être amené à organiser une phase qualificative dans certains clubs du Comité.

2. ORGANISATION DE LA FINALE DE COMITE D'UN CHALLENGE

Modalités :

Chaque Finale de Comité comprend 5 matchs de 8 donnes.

Un pot clôturera la manifestation.

Arbitrage de la Finale de Comité :

Les centres sont arbitrés par un arbitre désigné par le Comité. L'arbitre devra savoir utiliser Magic Contest.

Les résultats seront remontés sur le site de la FFB par l'arbitre désigné avec le logiciel Magic Contest.

Attribution des points :

Chaque Finale de Comité donne lieu à une attribution de Points d'Experts conformément au barème fédéral.

La participation aux challenges Challenge n'empêche pas de jouer les compétitions Performance ou Expert par 4 pour ceux qui le désirent (en respectant les seuils de ces catégories). **Néanmoins, en cas de conflit de date, le joueur devra choisir la compétition qu'il poursuit.**

ESPERANCE

ESPERANCE/4

Pas prévue

COUPE DE FRANCE

Nouveauté : la Coupe de France se joue désormais sur une seule saison (du 1er juillet au 30 juin).

1er tour offert pour les équipes dont l'IC <= 148

DLI = Date Limite d'Inscription

DLJ = Date Limite pour Jouer

Dans un premier temps, chaque équipe, quel que soit son Indice de Compétition (IC) doit s'inscrire au plus tard à la DLI sur le site FFB : rubrique Compétitions > Comité d'Anjou > Fédéral > Coupe de France dans « Pot commun » et choisir sa « région » (pas de paiement à ce stade).

Dans un second temps, le Comité effectuera lui-même les transferts d'équipes aux différents tours (2,3,4...) en fonction de leur IC (Indice de Compétition).

Vous recevrez alors un message pour effectuer le règlement de votre 1er tour (rubrique paiement).

Le règlement de chaque tour doit être effectué en ligne dès la qualification au tour suivant.

Chaque tour est dû même en cas de forfait

En cas de non règlement dans les 72h précédent la rencontre, la Comité se réserve le droit de supprimer l'équipe.

Il est rappelé que le nombre d'équipes qualifiées pour la Finale de Zone (Anjou, Bretagne, Charentes) dépend du nombre d'inscrits au début de la compétition.

Rappelons que les « petites » équipes jouent nécessairement, au moins 2 matchs, par le jeu des repêchages !!!

Phase éliminatoire (tours 1, 2 et 3)

Cette phase comporte les trois premiers tours avec repêchage. En général, la compétition commence au tour 2.

Les équipes se rencontrent en matchs par KO de 28 donnes (2x14 donnes).

Le tirage au sort est effectué en commission des compétitions en essayant au maximum de faire se rencontrer des équipes proches géographiquement, suivant les secteurs ci-après, si l'organisation des tours de cette phase le permet.

L'équipe qui reçoit étant l'équipe la première nommée lors du tirage au sort, à gauche dans les tableaux.

C'est l'équipe située à gauche sur l'ordre des rencontres qui est considérée comme « receveuse ».

Le repêchage est « gratuit ».

Le tableau du tirage au sort initial permettra de connaître les matchs de repêchage, sans nouveau tirage au sort (nouvelle mesure visant à accélérer l'enchaînement entre match et repêchage d'un tour).

Zone EST

Secteur LAVAL – LE MANS

Bridge Club Laval
Bridge Club Mayenne
Sablé Bridge Club
Bridge Club Château-Gontier
Le Mans Bridge Club
Le Mans 4 As
Bridge Club La Flèche
La Ferté Bernard

Secteur ANGERS

Angers Bridge Club
Bridge Club du Roy René
Club Bridge Avrillé
Baugé Bridge Club
Chemillé Bridge Club
Bridge Club Choletais
Chinon Bridge Club
Saumur Bridge Club
Bridge Club Thouarsais
Les Herbiers Bridge Club
Les Ponts de Cé BC

Zone OUEST

<p>Secteur Sud Loire Bridge Club Pays Maraichin Bridge et Loisirs Noirmoutrins Les Sables d'Olonne BC Islais BC Côte de Lumière Club des Amis de Préfailles BC Les Herbiers Bocage Bridge Herbretais</p> <p>Secteur presqu'île Bridge Club Côte d'Amour Bridge Club Pouliguennais Bridge Scrabble Atlantique Club Bridge Pornic Mesquer-Quimiac BC Le Cormier</p>	<p>Secteur NANTES Club Bridge Ancenis Bridge Atlantique Association Castelbriantais Bridge Club Bridge Club Nantes Bridge A Tout Coeur 44 (BAC 44) Cercle Louis XVI Nort Bridge Club Sautron Bridge Club BC Sud Loire Club Bridge Vigneux Nantes Erdre</p>
---	---

TOUR 1 et 2

Date Limite pour Jouer (DLJ) le Tour 2 : **au + tard le Lu 11/11/24**

Les équipes vaincues joueront un match de repêchage **au + tard le Di 24/11/24**

Si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant, les tours 1 et 2 peuvent être supprimés.

> Le tirage au sort du tour suivant ne peut avoir lieu avant la DLJ du tour en cours.

TOUR 3

DLJ pour ce Tour 3 : **au + tard le Di 15/12/24**

Les équipes vaincues joueront un match (gratuit) de repêchage **au + tard le Di 12/01/25**

Phase Finale (de Comité)

Toutes les rencontres de cette phase finale ont lieu par K.O. en 30 donnes (en 3 tiers-temps) sans repêchage et par tirage au sort intégral pour chaque tour, l'équipe qui reçoit étant l'équipe la première nommée lors du tirage au sort (à gauche dans les tableaux).

- Le tirage au sort pour le tour suivant ne peut avoir lieu avant la DLJ du tour en cours.
- Dans la mesure du possible, les rencontres de cette phase finale se déroulent avec écrans.

Nouveauté saison 2024-2025

Pour limiter les déplacements, ces 2 tours opposeront des équipes de la même zone.

Si l'organisation ne le permet pas (nombre impair par exemple), le Comité fera le nécessaire pour déplacer une ou des équipes d'une zone à l'autre (sans contestation possible).

TOUR 4

Afin de maintenir la progressivité de la difficulté des matchs pour les équipes issues des tours précédents, les équipes d'indice les plus élevés ne rentreront pas à ce tour. Le nombre de ces équipes sera diffusé quand les inscriptions seront totalement validées (30/11/24).

Les matchs en 30 donnes des tours 4 et 5 s'organisent de la manière suivante :

- Si les 2 équipes sont représentées par 4 joueurs, le match se joue en 2 mi-temps de 15 donnes. La feuille de match sera évidemment remplie en indiquant 3 tiers temps joués par chaque joueur
- Si une des 2 équipes est représentée par plus de 4 joueurs, alors le match se joue en 3 tiers temps de 10 donnes. Le principe de positionnement est le suivant : L'équipe receveuse s'assoit en premier et l'équipe reçue choisit ses adversaires. Les paires qui s'opposent seront nécessairement différentes au 2ème tiers temps, mais pourront être identiques aux premier et troisième tiers-temps. La feuille de match sera remplie en indiquant correctement le nombre de tiers temps joués par chaque joueur.

Date Limite impérative pour Jouer (DLJ) ce Tour 4 : **au + tard le Di 02/02/25**

TOUR 5

Les équipes gagnantes du Tour 4 se qualifient pour le Tour 5 (**1/4 de finale de Comité**), où elles rejoindront les équipes exemptées (**le nombre exact d'équipes exemptées du tour 4 dépend du nombre total d'inscrits au début**).

Date Limite impérative pour Jouer (DLJ) ce Tour 5 : **au + tard le Di 23/02/25**

RAPPELS

- Chaque équipe qui se qualifie pour le tour suivant envoie la feuille de match signées par les 2 équipes au secrétariat du Comité (par mail ou courrier).
- Les matchs ont lieu dans le club de l'équipe tirée au sort en premier si la distance ne dépasse pas 100 km, à mi-distance sinon.
- C'est à l'équipe receveuse de contacter au plus tôt l'équipe qu'elle reçoit.
- Si un match n'a pas eu lieu avant la DLJ, les deux équipes pourront être déclarées forfait.
- Si les Capitaines ne se mettent pas d'accord sur une date de match, la date imposée est celle de la DLI en soirée (20h). Pour le cas très rare, d'un conflit entre la DLI et une compétition fédérale, la DLJ sera reportée au jour ouvré suivant, avec les obligations qui s'y attachent. Le comité devra impérativement être informé en amont par le Capitaine de l'équipe receveuse.
- Le classement des ex-æquo sera conforme à l'article 134 du RNC (matchs par KO).
En conséquence les capitaines doivent conserver toutes les feuilles de match avec les points totaux (+ copie envoyée au Comité), signées par les adversaires.
A défaut de pouvoir vérifier des documents contradictoires, le Comité procédera par tirage au sort.

½ FINALE ET FINALE DE COMITE

Elles auront lieu le samedi 1^{er} mars 2025 :

Le samedi après-midi : ½ **finale**, tirage au sort avant le début du tour.

Les gagnants jouent la **finale** le samedi soir.

Les équipes seront qualifiées pour la Finale de Zone.

Répartition géographique

Les tours 2 et 3 seront régionalisés au niveau « secteur » si le nombre d'inscrits le permet (c'est très contraignant car il faut des multiples de 4 !). A défaut, la régionalisation sera faite au niveau « zone ». Si une telle organisation est impossible, le Comité se réserve le droit de déplacer une ou des équipes.

Les Tours 4 et 5 seront régionalisés au niveau « zone », comme indiqué ci-dessus.

TRES IMPORTANT

L'organisation décrite ci-dessus exige une pyramide « bloquée », c'est-à-dire sans tour de recadrage. Elle a montré son intérêt sportif au cours de la saison passée.

Le fonctionnement par zones géographiques jusqu'à la ½ FC, étant également de nature à apporter un certain confort en limitant les déplacements.

En revanche, une telle organisation ne supporte pas les inscriptions tardives, et très mal les forfaits.

Le petit Poucet Anjou 2024 : récompense

Pour encourager une bonne participation, il est décidé de récompenser les meilleures équipes suivantes :

Equipes avec IC <= 164

Equipes avec IC <= 224

Pour chacune de ces catégories, le (ou les) petit Poucet sera l'équipe qui est allé le plus loin dans sa catégorie.

Les joueurs de ces équipes recevront une allocation PE égale au nombre de PE attribués par la FFB.

Cette attribution complémentaire sera calculée et versée par le Comité d'Anjou, dès que toutes les équipes de la catégorie seront toutes éliminées c'est-à-dire avant la fin de la saison.

Le maximum par équipe est plafonné à 20 000 PE.

CONSOLANTE CDF (CCDF)

Il s'agit d'une compétition de Comité, ouverte aux équipes perdantes de la Coupe de France.

Tous les matchs seront joués en 24 donnes (3 tiers-temps de 8 donnes ou 2 mi-temps de 12 donnes) par KO.

Phase 1

La première phase regroupera les perdants des tours 2 et 3, après repêchage.

Ces équipes se rencontreront, en matchs par KO, en suivant (autant que faire se peut) la répartition par zone.

Cf le règlement de la CDF ci-dessus.

Date Limite impérative pour Jouer (DLJ) pour cette phase le Di **16/02/25**

Phase 2

Les gagnants de la phase 1 sont rejoints par les perdants du tour 4 de la CDF.

Ces équipes se rencontreront, en matchs par KO, en suivant (autant que faire se peut) la répartition par zone.

Cf le règlement de la CDF ci-dessus.

Date Limite impérative pour Jouer (DLJ) pour cette phase le Di **16/03/25**

Phase 3

Les gagnants de la phase 2 sont rejoints par les perdants du tour 5 de la CDF.

Ces équipes se rencontreront, en matchs par KO, en suivant (autant que faire se peut) la répartition par zone.

Cf le règlement de la CDF ci-dessus.

Date Limite impérative pour Jouer (DLJ) pour cette phase le Lu **21/04/25**

Regroupement « Finale » le samedi 17 mai 2025 au matin.

Les équipes gagnantes* de la phase 3 se retrouveront pour la ½ FC et la Finale de Comité de cette consolante.

A la suite de ce regroupement, il restera 25 % des équipes engagées ce jour-là.

Les perdants de la demie finale seront invités à jouer un match de classement (offert).

*Ce nombre ne sera connu qu'après inscriptions.

Considérations générales

Cette consolante aura le statut de compétition de comité. A ce titre, elle donnera lieu aux attributions PE prévues par la FFB.

Pour faciliter les inscriptions, les équipes pouvant prétendre à la participation seront inscrites de facto. Si le paiement n'est pas effectué dans les temps (cf DLI), l'équipe sera désinscrite.

INTERCLUBS

Article 1 (art. 41 RNC)

Le championnat de France Interclubs est ouvert à tous les clubs agréés par la F.F.B.

Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec ses membres licenciés à la F.F.B.

Sauf dérogation, aucune équipe ne peut comprendre :

- Un joueur non licencié par l'intermédiaire du club ou membre sympathisant du club (voir Article 2 ci-dessous),
 - Un membre du club participant ou ayant participé la même saison à la compétition dans une autre équipe (du club ou non)
- Les équipes sont formées de 4 à 6 joueurs. Toutefois, les équipes des divisions 4 et 5 sont autorisées à se compléter à 7 joueurs. La D6, compétition créée par le Comité en 2022 est quant à elle une compétition par paires réservée aux débutants 1^{ère} et 2^e année (pas de Finale de Ligue ni Nationale du fait que ce n'est pas une compétition fédérale).

Les places appartiennent aux clubs :

- Ce sont les clubs qui gagnent ou perdent des places dans les divisions 1, 2.
- Ce sont les clubs qui choisissent la composition des équipes qu'ils inscrivent dans les diverses divisions (en ligne sur le site FFB, espace Métier). **Bien respecter les seuils de catégories.**
- En D1 et D2 il n'y a pas d'Indice de Compétition maximal pour les équipes mais les clubs doivent remplir leurs places -en fonction des places acquises- en commençant par le haut (D1, puis D2, puis D3). Les clubs peuvent envoyer en D3 et D4 autant d'équipes qu'ils le souhaitent.

Dérogation : un club de moins de 30 licenciés (hors licences scolaires) peut constituer une ou plusieurs équipes pour jouer en division 3 ou 4 avec des joueurs licenciés dans un autre club du même Comité ; l'équipe doit comprendre au moins deux joueurs licenciés dans le club.

Les D1 et D2 se jouent avec écran.

Article 2 : Règles d'inscription en Interclubs (toutes divisions – Article 41 RNC)

Tous les joueurs doivent être en possession de la licence fédérale au moment de l'inscription de leur équipe. Il n'y a plus d'obligation de licence dans le club pour le représenter en Interclubs. C'est désormais une obligation d'adhésion ou de licence (le joueur doit être enregistré sympathisant ou licencié dans le fichier club). La licence doit néanmoins être prise dans le comité d'appartenance du club que le joueur veut représenter en Interclubs. « Il est rappelé qu'un joueur membre de plusieurs clubs n'a qu'une seule licence à la FFB. Il représente en Interclubs le club de son choix dans lequel il a souscrit une cotisation (obligation de figurer dans la liste des sympathisants) mais la licence FFB doit avoir été prise dans le Comité d'appartenance du club qu'il veut représenter. »

Article 3 : les divisions

Les équipes sont réparties en 6 divisions : D1, D2, D3, D4, D5 et D6

D1 : 22 équipes ou 24 équipes

La D1 est constituée de :

- Les 17 premières équipes du classement de la D1 des interclubs 2024
- Les 4 premières équipes du classement de la D2 des interclubs 2024
- 1 équipe du B.C. des Sables d'Olonne, nouveau club dans le Comité
- Eventuellement 2 places vacantes

Les places vacantes éventuelles sont attribuées obligatoirement à :

- 1- Un club dont une équipe jouant en F.N. D2 2024 en ne s'étant pas qualifiée pour la montée directe
- 2- Aux clubs ayant demandé à bénéficier d'une place supplémentaire en D1
- 3- Au club de l'équipe classée 5^{ème} en D2 2024.

D2 : 40 équipes

La D2 est constituée de :

- Les 5 équipes descendantes de D1 2024
- Les 24 équipes classées de 5 à 28 du classement de D2 2024
- 2 équipes du B.C. des Sables d'Olonne, nouveau club dans le Comité
- Les 3 premières équipes de chaque poule de la D3 des Interclubs 2024 (2)
- les équipes d'IC > 260

D3, D4 et D5 sont en plusieurs poules pour que l'ensemble des équipes jouent le même nombre de matchs dans un lieu unique (en général 8 matchs de 12 donnes).

D3 : $118 < IC \text{ de l'équipe} \leq 260$

D4 : $132 < IC \text{ de l'équipe} \leq 188$

D5 : $IC \text{ de l'équipe} \leq 132 \text{ avec } IC \text{ individuel} \leq 37$

D6 : compétition par paires réservée aux joueurs débutants de 1^{ère} et 2^{ème} année classés en 4^{ème} série (IC de la paire ≤ 58).

Article 4

Toute équipe participant à l'interclubs au stade de Comité peut continuer sa route jusqu'à la Finale Nationale (sauf D6 qui se termine après la Finale de Comité).

Chacune des divisions 1, 2, 3 et 4 débouche sur une Finale de Ligue et une Finale Nationale.

En division 5 il n'y a pas de finale de ligue : le champion de comité se qualifie directement en Finale Nationale.

En cas de forfait pour la Finale Nationale du champion de comité, l'équipe vice-championne (et uniquement cette équipe) pourra être qualifiée à sa place.

Article 5

L'interclubs est classé :

En catégorie 2 pour la D1 et la D2 (se joue avec écran).

En catégorie 3 pour la D3

En catégorie 4 pour la D4

En catégorie 5 pour la D5

Article 6 : Déroulement de la compétition

↳ **Inscription et paiement auprès de votre club.**

C'est le club qui inscrit les équipes en ligne et envoie le règlement par chèque ou virement au Comité

Divisions D1 à D5 : Samedi 12 avril : 4 matchs à suivre à partir de 13h
Dimanche 13 avril : 2 matchs à suivre à partir de 9h30
Reprise à 14h15 pour les 2 derniers matchs.
FC : 8 matchs de 12 donnes

Division 6 : Dimanche 13 avril : 2 séances de 12 donnes à 10h et 14h30.

Composition de la D1 pour 2025 : pour 22 équipes + 2 places vacantes

Angers ABC	4
Angers BCRR	4
La Baule BCCA	3
Laval	3
Le Mans BC	1
Les Sables d'Olonne	1
Nantes BAA	1
Nantes BCN	4
Saumur	1

Composition de la D2 pour 2025 : pour 37 équipes + 3 places vacantes

Angers ABC	2
Angers BCRR	1
Avrillé	2
Chemillé	1
Cholet	2
La Baule BCCA	3
Laval	1
La Ferté Bernard	2
La Fleche	1
Le Cormier	1
Le Mans B.C	4
Les Sables d'Olonne	2
Mesquer - Quimiac	1
Nantes BAA	2
Nantes BCN	6
Nort sur Erdre	1
Pornic	3
St Nazaire BSA	1
Sable	1

TROPHEE DE FRANCE

Se joue en fonction de l'IC (indice de compétition) avec une FC, FL et FN

Les équipes peuvent être composées de 4 à 8 joueurs. Les joueurs peuvent s'inscrire dans le comité de leur choix. Il n'y a aucune obligation d'appartenir au même comité.

Chaque match joué par des équipes ayant un Indice de Valeur différent sera l'objet d'un handicap en IMP selon la formule :

$$H \text{ (en IMP)} = N \text{ (nombre de dames)} \times S \text{ (écart d'indice des deux équipes)} / 80.$$

L'indice est la somme des IC des 4 joueurs présents à la table pendant le match.

Ce handicap est arrondi à l'entier le plus voisin et, en cas de résultat à 0,5 juste, à l'entier inférieur.

Il est ajouté au score en IMP de l'équipe le moins élevé.

LE BONUS LIGERIEN (EX : CHALLENGE DE L'ANJOU)

IV pris en compte pour les calculs

Le Comité d'Anjou a décidé de récompenser TOUS les Tournois de Ville et tous les niveaux suivant le règlement ci-après.

Ce règlement porte sur les tournois suivants :

- des Tournois Régionaux (couramment nommés Tournois de Ville) organisés par les clubs ou le Comité
- des 2 Simultanés du Comité

Article 1 : Base du règlement

Le Bonus Ligérien prend 2 formes : les PP et les PE (environ 50% de la dotation spécifique au Comité-Voir la récapitulation plus loin). Les PP et PE seront attribués en fin de saison, suivant les calculs indiqués ci-dessous.

Les tournois éligibles au Bonus Ligérien en PP noté *BL sont définis par le Comité d'Anjou.

Par définition il s'agit de tournois « open », c'est à dire ouverts à tous, ce qui exclut de facto les tournois catégoriels (mixtes, limités en niveau ou autres).

La liste des tournois éligibles au Bonus ligérien en PE sera beaucoup plus large.

Seuls les joueurs du Comité d'Anjou sont éligibles.

Dans tout ce qui suit un joueur ne peut prétendre à une double dotation PP ou PE s'il a déjà été primé dans une catégorie différente, auquel cas il bénéficiera de la dotation la plus importante mais pas les 2.

Les joueurs, ou plus exactement les paires, sont classés en 3 séries en fonction de leur **classement national au 30 juin de la saison en cours**.

Article 2 : Bonus Ligérien en PP

Chaque tournoi noté *BL sera doté de PP.

La dotation de chaque tournoi sera proportionnelle à la participation et à l'indice moyen.

Cette règle de proportionnalité conduit à attendre la fin de saison pour voir l'attribution des PP.

Sur la base du résultat scratch, le nombre de paires récompensées découlant du calcul indiqué ci-dessus sera arrondi pour être systématiquement un nombre pair.

L'attribution principale porte sur 80 % de la dotation disponible :

Pour un tournoi en 1 séance : autant de paires EO que de paires NS seront récompensées.

Pour un tournoi en plusieurs séances : le classement final est en serpentif et le nombre de PP attribué sera le même pour les paires 1 et 2 ; 3 et 4 ; etc...

Supposons que pour un tournoi donné il y ait 10 paires primées (les simulations ont montré que c'est le cas moyen, avec des extrêmes allant de 6 à 14), alors la dotation sera de :

Paire 1 NS chaque joueur 5PP

Paire 1 EO chaque joueur 5PP

Paire 2 NS chaque joueur 4PP

Paire 2 EO chaque joueur 4PP

Etc..jusqu'à

Paire 5 NS chaque joueur 1PP

Paire 5 EO chaque joueur 1PP

L'attribution principale est indépendante du niveau des joueurs.

L'attribution secondaire aux paires d'IC ≥ 130 portera sur environ 15 % de la dotation totale :

Suivant le même principe supposons que 2 paires primées (les simulations ont montré que c'est le cas moyen, avec des extrêmes allant de 1 à 3)

Paire 1 NS chaque joueur 2PP
Paire 1 EO chaque joueur 2PP
Paire 2 NS chaque joueur 1PP
Paire 2 EO chaque joueur 1PP

L'attribution tertiaire aux paires d'IC <130 portera sur environ 5 % de la dotation totale :
Suivant le même principe supposons que 1 paire primée (cas général)

Paire 1 NS chaque joueur 1PP
Paire 1 EO chaque joueur 1PP

Article 3 : Les Surplus

Il y a obligatoirement des surplus qui résultent des PP :

- Non attribués aux joueurs hors comité
- Aux écètements pour les joueurs qui cumulent plus de 30 PP (maximum autorisé par la FFB pour la saison).

Compte tenu de la nouveauté de la formule, le Comité se réserve le droit d'utiliser ces surplus (forcément très limités) en complétant les dotations indiquées ci-dessus de la manière la plus adaptée..

Article 4 : Bonus Ligérien en PE

Les tournois pris en compte sont les suivants :

- Les tournois notés *BL
- Les simultanés
- Les tournois catégoriels associés aux tournois notés *BL
- Tout autre tournoi sur décision du Comité

Il convient de rappeler que les Tournois de Ville et les simultanés sont dotés en PE par la FFB.

Dans ce paragraphe il est bien question de dotation complémentaire, comme les PP évoqués ci-dessus.

Les dotations seront réservées aux paires dont l'IC est ≤ 130 (Performance) et aux paires dont l'IC est ≤ 82 (Challenge).

50% des PE pour chaque catégorie.

La répartition se fera au prorata de la participation de chaque série et de l'indice général du tournoi, ce qui devrait donner en moyenne les bonus suivants pour chaque catégorie et pour chaque tournoi.

Paire 1 NS chaque joueur 400 PE
Paire 1 EO chaque joueur 400 PE
Paire 2 NS chaque joueur 300 PE
Paire 2 EO chaque joueur 300 PE
Etc..
Paire 4 NS chaque joueur 100 PE
Paire 4 EO chaque joueur 100 PE

Afin d'épuiser la dotation sans la dépasser, il pourra être appliqué un coefficient minorateur ou majorateur suivant le cas.

TOURNOIS DE VILLE

Inscriptions Espace licencié FFB > Compétitions > Festival

Paielement sur place

Tournois de Ville comptant pour le Bonus Ligérien

1	Noirmoutier	Samedi 6 juillet 2024
2	Pornic	Mercredi 10 juillet 2024
3	St Hilaire de Riez	Mercredi 24 juillet 2024
4	Sables D'Olonne	Dimanche 28 juillet 2024
5	Challans (Canard)	Dimanche 4 août 2024
6	Tournoi du Pays Blanc (La Baule)	Lundi 12 août 2024
7	Saumur	Dimanche 22 septembre 2024
8	Cholet	Samedi 26 octobre 2024
9	BCN	Lundi 11 novembre 2024
10	Angers ABC	Dimanche 23 février 2025
11	Angers BCRR	Lundi 1 avril 2024
12	Sablé	Jeudi 1 mai 2025
13	Ancenis	Jeudi 8 mai 2025
14	Le Mans BC	Samedi 24 mai 2025
15	BAA	Lundi 9 juin 2025
16	Challans	Samedi 14 juin 2025

1. Conditions générales

Pour pouvoir faire partie du Bonus Ligérien, un tournoi régional doit :

- Appliquer les directives du Titre III section 3. du R.N.C. (Règlement National des Compétitions)
- Comporter au moins 15 tables ;
- Etre ouvert à **tous les joueurs du Comité à jour du règlement de leur licence** ;
- Etre organisé par un club à jour de ses cotisations auprès du Comité ;
- Engager un arbitre de Comité à minima (selon le nombre de tables)
- Avoir reçu l'homologation « tournoi régional » de la F.F.B.

Si un tournoi ne remplit pas une de ces conditions, le bureau du Comité est saisi et peut éventuellement accorder une dérogation exceptionnelle.

2. Inscription au calendrier

Si le président d'un club souhaite que son tournoi régional soit intégré au Bonus Ligérien, il doit :

- Adresser une demande au Comité avant l'établissement de l'agenda de la saison suivante soit avant le 1er mai de la saison N-1
- Envoyer à l'issue du tournoi au Comité :
- Une copie de la sauvegarde faite par l'arbitre de l'épreuve, par mail au Comité.
- Un chèque ou virement correspondant à la facture éditée par le Comité. Le tarif est fixé à 1.60€/paire.
- S'assurer que les lots sont suffisamment conséquents en quantité et en qualité. Au moins 60% des frais d'engagement doivent être alloués aux lots.

Si une de ces formalités n'est pas remplie, le bureau du Comité peut refuser l'inscription d'un tournoi au Bonus Ligérien ou l'exclure pour la saison suivante.

3. Conditions d'attribution du BL

Si lors d'un tournoi régional, ou du simultané une paire est constituée d'un joueur d'un autre Comité associé à un joueur du Comité d'Anjou, seul ce dernier peut prétendre aux attributions.

Si dans un tournoi régional une paire est constituée de joueurs de séries différentes, la paire est classée dans sa propre catégorie et uniquement dans celle-ci.

SIMULTANES DU COMITE

2 simultanés cette saison en soirée à 20h

DLI : la veille, Inscription auprès du club directement – paiement sur place

Livrets de donnes fournis en version numérique

TOP8

Inscription au tour préliminaire (par poule) et paiement en ligne sur le site FFB

Formule de la compétition

Une première phase de qualification sectorielle a lieu de Novembre à Mai sur 3, 4 ou 5 dates maximum c'est à dire avec des poules allant de 4 à 8 équipes (dans chaque secteur un ou deux clubs organisent les regroupements **en suivant la fiche technique qui sera fournie**), **aucun moyen informatique n'est nécessaire** !

Une fois les poules définies et les clubs organisateurs fixés, ceux-ci désigneront un référent local.

Durant cette phase chaque équipe jouera au moins 96 donnes.

A la fin de cette phase une (ou deux pour les poules plus nombreuses) équipe(s) est qualifiée(s) pour obtenir une finale de 8 (ou 16) équipes (fonction du nombre de poules).

La finale réunit les équipes qualifiées sur une journée.

Dates retenues pour les regroupements 2024/2025

Semaine du 18 au 22 novembre 2024

Semaine du 16 au 20 décembre 2024

Semaine du 20 au 24 janvier 2025

Semaine du 3 au 7 mars 2025

Semaine du 31 mars au 4 avril 2025

Suivant la poule, les équipes joueront entre 3 et 5 regroupements.

Finale : le 15 juin 2025

Article 1 : composition des équipes

- La compétition est ouverte aux équipes composées de 4 paires d'IC décroissant, la paire d'IC la plus forte est la paire 1, la paire 2 doit être d'IC au plus 131, la paire 3 d'IC au plus 91 et la paire 4 est celle d'IC au plus 75, l'appartenance des 4 paires au même club n'est pas obligatoire, mais l'appartenance au Comité d'Anjou est obligatoire.

- Chaque paire ne rencontrera que des paires de son niveau et toutes les paires joueront les mêmes donnes, le résultat de l'équipe étant le cumul des résultats de chaque paire.

Article 2 : Lieux

- La répartition des équipes se fait selon des secteurs géographiques.

- L'équipe appartient à une zone géographique en fonction de la majorité de ses membres ; en cas d'égalité, c'est l'organisateur qui tranche.

Article 3 : Tour qualificatif

- Il se déroule en poules de quatre, cinq, six ou 8 équipes si nécessaires.

- Pour chaque poule un club est désigné par le Comité comme organisateur et désigne un référent local.

- A date et horaire fixées par le club organisateur, mais dans la semaine imposée par le calendrier des compétitions du Comité, toutes les équipes de la poule (sauf une si le nombre d'équipes est impair) se retrouvent pour jouer leurs matches. C'est un regroupement.

- Les regroupements mettront en avant la convivialité, à définir par le club organisateur.

- Le référent local suit les indications techniques fournies par le référent du Comité pour organiser ses regroupements.

- Le référent local suit les indications techniques fournies par le référent du Comité pour organiser ses regroupements.

- Pour départager les équipes à égalité dans une même poule, on prendra celle qui a gagné leur rencontre respective. En cas de nouvelle égalité, on prendra celle dont l'IC est le plus petit. Pour connaître l'IC de l'équipe on fait la somme des 4 meilleurs IC de l'équipe.

- Si nécessaire, les équipes meilleures deuxièmes voire troisièmes seront choisies à l'intérieur des zones géographiques, en commençant par les poules comportant le plus d'équipes.

Article 4 : Compléments et déroulement d'un match

A chaque regroupement un ou plusieurs joueurs (sans être inscrits sur le site de la FFB dans l'équipe) peuvent compléter une équipe incomplète aux conditions suivantes :

- Ne pas avoir joué la compétition dans une autre équipe
- Respecter les conditions d'IC des paires

A l'issue de la phase de poules, le capitaine de l'équipe fait parvenir une feuille de route qu'il tient à jour après chaque regroupement sur le modèle suivant :

TOP8 d'ANJOU							
Capitaine : xxxxxxxx				N° Licence : nnnnnnnn			
Secteur : zone géographique				Poule : N			
Regroupements							
1	2	3	4	5	Noms	Licences	Total
X	X	X	X		Joueur1		4
X		X	X		Joueur2		3
X	X		X		Joueur3		3
X	X	X	X		Joueur4		4
X	X	X	X		Joueur5		4
X	X	X			Joueur6		3
X	X	X	X		Joueur7		4
X	X	X	X		Joueur8		4
	X				Joueur9		1
		X			Joueur10		1
			X		Joueur11		1

La colonne total contient le nombre de regroupements joués par chaque joueur. Un regroupement joué est noté par : X) ici sur l'exemple l'équipe a utilisé 3 remplaçants qui ont chacun joué une fois et l'équipe a joué 4 tours (donc une poule de 5).

Déroulement d'un match

Deux équipes R (receveur) et B (visiteurs) se rencontrent, les paires étant dénommées R1, R2, R3, R4, V1, B2, V3, V4. On utilise donc 4 tables suivant la disposition suivante :

N° Table	NS	EO
1	R1	V1
2	V2	R2
3	R3	V3
4	V4	R4

On fait circuler (les étuis descendent après avoir été joués) sur les tables le nombre de donnes choisi et on fait remplir à chaque équipe une feuille de match sur le modèle ci-dessous (ou équivalent) :

MATCH #	EQUIPE R		
Donnes	Paires	Scores	Ecart
1	1	400	brut
	2	-430	
	3	120	IMP
	4	50	
2	1		
	2		
	3		
	4		
Etc...			
Total			
	PV		

Sur cet exemple : sur la donne 1 les paires NS ont respectivement fait 3SA=, 3SA+1,2SA=,3SA-1

Article 5

- **Finale Comité** : au moins 40 donnes jouées.
- La finale se déroule sur une journée et réunit les 8 ou 16 équipes (suivant le nombre de poules) issues du tour qualificatif.
- Le déroulement permet d'obtenir un classement de 1 à 8 ou 1 à 16.

Article 6

Les PE

Phase de poules

Les PE sont distribués une fois la compétition terminée et les feuilles de route des équipes parvenues au secrétariat du Comité sur comite@bridgeanjou.com ou par courrier.

La date limite de retour **des feuilles de route est le 15/04/2025**. La non réception de la feuille de route dans les délais entrainera la non attribution de Points d'Experts à toute l'équipe.

Aucune relance ne sera faite.

Finale

Les PP et PE sont distribués suivant un barème comité.

Les PE-PP

La compétition ne fait pas partie du Bonus Ligérien (BL) mais donne droit à l'attribution de PE et PP pris sur la dotation du Comité

Exemple d'attribution :

Pour une attribution des PP au Top 8				Pour une attribution des PE au Top 8			
Base	20			Base	80		
Place	pp paire 1	pp paire 2	Total équipe	Place	pp paire 3	pp paire 4	Total équipe
1	20	10	60	1	1600	800	4800
2	18	9	54	2	1440	720	4320
3	16	8	48	3	1280	640	3840
4	14	7	42	4	1120	560	3360
5	14	7	42	5	1120	560	3360
6	12	6	36	6	960	480	2880
7	12	6	36	7	960	480	2880
8	12	6	36	8	960	480	2880
9	10	5	30	9	800	400	2400
10	10	5	30	10	800	400	2400
11	8	4	24	11	640	320	1920
12	8	4	24	12	640	320	1920
13	6	3	18	13	480	240	1440
14	4	2	12	14	320	160	960
15	2	1	6	15	160	80	480
16	0	0	0	16	0	0	0
Total distribué			498	Total distribué			39840

TROPHEE PIERRE LEBRET

Joué en ligne sur la plate-forme REALBRIDGE

DLI : la veille de chaque tour minuit (Espace licencié FFB > Compétitions > Comité)

5 Tours qualificatifs à 20h (18 donnes) + Finale et Consolante à 20h (24 donnes) :

1. Qui peut participer ?

- Tous les joueurs à jour de leur licence de la saison en cours mais seules les paires constituées de 2 joueurs du Comité pourront être au classement final et prétendre à la dotation spéciale de PP et PE attribuée à cette compétition..
- Il sera obligatoire d'avoir sa caméra et micro branchés, en état de marche et avoir réglé son engagement.
- Tout participant s'oblige à respecter les règles de bonne conduite édictées par la FFB.

2. Principe du Trophée

- Un classement par **paires inchangées** sera établi après les 5 tours qualificatifs, en prenant en compte les 3 meilleurs résultats, ce qui déterminera la participation à la Finale.
- La participation aux différents tours qualificatifs est indépendante des résultats des tours précédents.
- Classement final scratch et par série : il faudra avoir participé 4 fois au total (Finale ou Consolante compris). Idem pour l'attribution des PP/PE.
- L'unité de compte est le PTPL (Point Trophée Pierre Lebre).
- Chaque tour crédite chaque joueur de la paire du nombre de PE attribué par la FFB (hors bonus).

Accès à la Finale : après les 5 tours qualificatifs, les paires les mieux classées du classement scratch, en prenant en compte les 3 meilleurs résultats, auront accès à la Finale, suivant le principe suivant :

40% des paires classées* seront qualifiées pour la Finale.

*étant le nombre total de paires classées, ayant obtenu un nombre de PTPL >0 avec minimum 24 paires.

Accès à la Consolante : la consolante sera accessible à toutes les paires ayant déjà joué au moins 1 tour et n'étant pas qualifiées pour la Finale

3. Attribution de PTPL :

Classement scratch :

Somme PTPL des 3 meilleurs des 5 tours qualificatifs + PTPL de la Finale * 2 (ou des 4 meilleurs tours qualificatifs)

Somme PTPL des 3 meilleurs des 5 tours qualificatifs + PTPL de la Consolante (ou des 4 meilleurs tours)

4. Attribution des PE et des PP

Le Trophée Pierre Lebre fait l'objet d'une attribution spécifique de PP et PE du Comité (25% de la dotation annuelle sera réservée au Trophée Pierre Lebre)

Le Trophée se joue par paire inchangée, 100% du Comité. Donc les attributions de PP et PE seront identiques pour chacun des joueurs de la paire.

Critères d'attribution

Participation minimum 4 tours (3 tours qualificatifs + Finale ou Consolante ou 4 tours qualificatifs). Il n'est pas obligatoire de participer à la Finale ou à la Consolante (mais ça aide pour accumuler des PTPL !!).

Attribution principale des PP

Le principe de calcul sera le suivant, applicable pour toutes les paires sur classement scratch :

Le maximum de PP pour un joueur sera de 16 et les primés recevront donc entre 16 et 6 PP répartis de telle sorte que la totalité des PP disponibles soit distribuée, et que au moins 60% des participants soient primés.

Aucun joueur ne peut obtenir plus de 30 PP au total en cumulant les 3 compétitions de comité suivantes :

- Trophée Pierre Lebre
- Bonus Ligérien
- TOP 8

Attribution secondaire des PP (non cumulative avec l'attribution principale)

10% *des PP seront réservés aux paires dont l'IC est <= 130

5% *des PP seront réservés aux paires dont l'IC est <= 82

*Les PP distribués dans le cadre de l'attribution principale comptent. L'expérience montre que de nombreuses paires de niveau « performance » et « challenge » s'intercalent dans le classement et bénéficient de PP au titre de l'attribution principale.

Comme il est prévu que tous les PP disponibles au niveau du comité soient attribués, il est possible que l'attribution soit plus généreuse que l'application stricte du présent règlement.

Les PE seront attribués de la manière suivante :

- Paires dont l' Ic est ≤ 130 : PE attribués = 1 x PTPL
- Paires dont l' Ic est ≤ 82 : PE attribués = 3 x PTPL
- Paires dont l' Ic est ≤ 62 : PE attribués = 8 x PTPL

La dotation pourra faire l'objet d'un coefficient d'ajustement majorateur ou minorateur pour épuiser la dotation sans la dépasser.

5. Ethique : Le Comité appliquera à la lettre le guide éthique du bridge en ligne publié par la FFB.

RECAPITULATION

Attribution des P.P.et des P.E

Ce paragraphe vise à présenter une vue synthétique de l'attribution des PP et PE du Comité en fin de saison. Le total de ces points alloués au Comité est proportionnel au nombre de licenciés dans le Comité d'Anjou. Seuls les joueurs du Comité d'Anjou sont éligibles à ces attributions.

Les PP seront répartis entre :

- * Le TOP 8 (environ 25 % du total disponible suivant tableau joint au règlement du Top 8) – Maximum 20PP
- * Le Trophée Pierre Lebret (environ 25% du total disponible) - Maximum 16PP
- * Le Bonus Ligérien (le solde, soit environ 50% du total disponible)

Il convient donc de participer à 2 compétitions de Comité pour espérer engranger le maximum de 30 PP sur la saison.

Les PE seront répartis entre :

- * Les petits Poucets de la Coupe de France (en valeur absolue, cf règlement)
- * Le TOP 8 (environ 25 % du total disponible suivant tableau joint au règlement du TOP 8)
- * Le Trophée Pierre Lebret (environ 25 % du total disponible)
- * Le Bonus Ligérien (le solde)

COUPE DES CLUBS

La 5ème Coupe des Clubs est une compétition fédérale par paires.

Elle comporte deux phases :

- Une phase qualificative organisée par les clubs dans le cadre de leurs tournois présentiels.
 - Une Finale Nationale de la « Coupe des Clubs », Elle se jouera en simultané le samedi **21 juin 2025**, en club, sur un ou plusieurs sites en fonction de la taille des comités.
- Les gagnants de chaque série représenteront leur club. Ainsi quatre clubs recevront la « Coupe des clubs » pour la saison concernée.

Cette phase finale fera l'objet d'une dotation spéciale de PP et PE récompensant les joueurs les mieux classés de chaque série.

Seule la finale est payante en cas de qualification mais pas d'obligation à la faire.

Organisation de la phase qualificative :

1) Principe :

Tout club peut s'inscrire à la phase qualificative : celle-ci se déroule sur 14 séances choisies parmi les tournois de club (simultanés inclus) organisés exclusivement du 1er octobre 2024 au 14 mai 2025, hors tournois courts et express, après-midi et/ou soir et en présentiel uniquement.

2) Inscription des clubs :

Les 14 dates de tournois choisies pourront être rentrées sur l'espace métier du site fédéral à partir du 1er septembre. Le dernier tournoi de qualification pour la finale ne peut avoir lieu après le 16 mai 2025.

Les dates choisies pour le BAA sont les suivantes :

A VENIR

3) Inscription des paires :

Toute paire est inscrite de fait à la phase qualificative de la Coupe des Clubs, dans la même configuration, dès qu'elle a participé à au moins 5 tournois de qualification dans la même composition et dans le même club. Cependant, un joueur peut participer à la coupe des clubs dans plusieurs clubs et/ou avec plusieurs partenaires différents.

Au moins l'un des membres de la paire doit avoir pris sa licence ou être adhérent dans le club où la paire concourt pour la Coupe des clubs.

Bien que qualificatif à une finale dotée comme une épreuve fédérale, le tournoi de régularité reste accessible à tout joueur admis par le club, qu'il ait l'intention ou non de participer à cette phase qualificative.

Pour pouvoir se qualifier pour la phase finale, chaque paire devra avoir joué au moins 5 des 14 tournois organisés par le club.

Pour l'équité, en régularité et pour les simultanés, il est très fortement recommandé, sauf cas de force majeure, d'équilibrer les lignes NS et EO à l'aide du logiciel FFBClubNet.

La paire inscrite concourt dans la série du joueur de plus fort indice.

4) Attribution des points d'expert :

Pour cette phase, les points d'expert des tournois de régularité (hors simultanés) seront doublés.

2. Organisation de la Finale Nationale de la Coupe des Clubs :

Cette Finale est fixée le samedi **21 juin 2025**.

1) Modalités :

La Finale de la Coupe des Clubs est organisée en simultané au niveau national, dans un ou plusieurs clubs du Comité selon la participation.

La compétition comprend 2 séances de 18 donnes :

- Séance 1 à 11h (+/- une heure)
- Séance 2 à 14h30 (+/- une heure)

Un buffet pourra être proposé entre les deux séances ou un apéritif dinatoire afin de clôturer cette manifestation de manière conviviale.

Toutes les réclamations concernant les erreurs de saisie de scores doivent être faites au plus tard le **17 juin** à 18h auprès du centre organisateur ; les résultats seront alors définitifs et l'homologation sera faite le **18 juin** dans la matinée.

2) Établissement du nombre de paires qualifiées par club :

Dans chaque club, **70% des paires de chaque série, modulable par Comité, (sans repêchage) ayant joué au moins 5 séances** seront qualifiées pour la Finale de la Coupe avec au moins 2 paires de chaque série. Les paires qualifiées représenteront le club dans lequel elles ont joué à condition que l'un des membres de la paire soit licencié ou adhérent dans le club.

3) Mode de qualification des paires (à l'attention des directeurs de compétition) :

Les qualifications se feront au fur et à mesure de l'achèvement de la phase qualificative dans les clubs.

Si un joueur est déjà inscrit pour la phase finale et qu'il se qualifie (avec le même partenaire ou un autre) dans un autre centre, cette nouvelle qualification n'est pas prise en compte sauf à supprimer au préalable la 1ère qualification via le directeur des compétitions du comité.

Afin de faciliter le travail des Présidents de clubs et des Directeurs de compétitions, il n'y aura plus de repêchage en cas de forfait.

4) Arbitrage de la Finale :

Les centres sont arbitrés par un arbitre désigné par le Comité. L'arbitre devra savoir utiliser Magic Contest.

Les donnes seront envoyées au responsable du comité (Directeur des compétitions) ou à l'arbitre désigné qui se chargera de la duplication pour les deux séances.

Les résultats seront remontés sur le site de la FFB par l'arbitre désigné avec le logiciel Magic Contest.

Un livret de donnes numérique sera envoyé à chaque joueur à l'issue du simultané.

5) Attribution des points :

La finale de la Coupe des Clubs est une épreuve donnant lieu à une attribution de Points de Performance et de Points d'Experts.

Attributions forfaitaires aux :

- 50 premières paires du classement général (20 PP pour le 1er)
- 50 premières paires du classement général sans joueur 1re série (15 PP pour le 1er).

Dotation en PP :

Rang	Classement général	Paire sans joueur 1 ^{ère} série
1	20	15
2	19	14
3	18	13
4	17	12
5	16	11
6 à 10	15	10
11 à 20	12	8
21 à 30	10	6
31 à 40	5	4
41 à 50	2	2

Une paire sans joueur 1re série se verra attribuer la meilleure des 2 dotations.

- Les points d'expert seront doublés pour les 3e et 4e séries jusqu'au 100e parmi les 50 premiers 4e série et les 50 premiers 3e série du classement scratch.

Ces attributions de PE et de PP sont indépendantes de la dotation annuelle des comités.

6) Trophées :

La Finale sera récompensée par une coupe par série. Ce trophée sera gravé et daté avec le nom du club et le nom des joueurs. Les gagnants de chaque série recevront un modèle réduit de la coupe.

7) Participation financière à la Finale :

Participation de 20 € par paire (à régler via le compte FFB) : 4,50 € resteront à la FFB pour un des deux simultanés, le second sera offert par la FFB, le solde de 15,50 € par paires sera reversé au club organisateur pour les frais d'arbitres et les frais de bouche.

Demi-tarif pour les juniors – Gratuité pour les cadets.